

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---+---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---+---

DECRET N° 79-300 du 15 novembre 1979

fixant les dates d'ouverture et de
clôture de la campagne pour l'élection
des Commissaires du Peuple à l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;
- VU l'ordonnance n° 78-18 du 30 mai 1978, fixant le nombre et les modalités d'élection des Commissaires du Peuple à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire modifiée par l'ordonnance n° 79-21 du 8 mai 1979 ;
- Sur décision du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 novembre 1979,

DECRETE :

Article 1er. - En application des dispositions de l'ordonnance n° 78-18 du 30 mai 1978 fixant le nombre et les modalités d'élection des Commissaires du Peuple à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, la campagne électorale s'ouvre le jeudi 15 novembre 1979 à 0 heure et prend fin le lundi 19 novembre 1979 à minuit.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 15 novembre 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé de l'Intérieur,
de la Sécurité et de l'Orientation
Nationale,



Martin Dohou AZONHIHO

AMÉLIATIONS : PR 15 CCdu BRPB 15 CIR 15 MISON 15 autres Ministères 14
SGC 4 SPD 2 Préfets et Chefs de District 90 DAI 5 CS 6 DAI 4 CAB-
MIL. + Etats-Major 8 DPE-INSAE-DAJL 6 DCCM-ONEPI-Gde-Chanc. 3
IGB et ses Sections 4 UNB-PASJEP-BN 6 BCM 1 JORPB 1.-